

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 38

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 18

À l'alinéa 11, après les mots :

« l'article »,

insérer le nombre :

« 18 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.